

2022

JANVIER



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

L'ÉCHO

Hommage à M. Gaëtan Lavallée Maire de la municipalité de Saint-Louis

De 1977 à 2009

Suite page 18



Merci Gaëtan !



TAXES MUNICIPALES 2022

*Dates d'échéance pour les paiements

1er versement	14 mars 2022
2e versement	28 avril 2022
3e versement	13 juin 2022
4e versement	28 juillet 2022
5e versement	12 septembre 2022
6e versement	27 octobre 2022

Les comptes de taxes seront
postés dans la semaine du
14 février 2022.

Bonne
Année 2022
à toutes
et tous

À l'intérieur ce mois-ci:

- Mot du Maire
- Séances
- Bois à vendre
- Avis public
- Budget 2022
- Hommage à M. Gaëtan Lavallée
- Nouveautés de la bibliothèque
- Camp semaine de relâche 2022
- MRC des Maskoutains
- Capitation (Dime) 2022
- Et plus !

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis Québec JoG 1Ko

450-788-2631

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Répertoire téléphonique

Maire :

Yvon Daigle 788-2635



Conseillers :

Jean Sioui 788-2080
Jean-Claude Drolet 788-2020
Patrice Forcier 788-2514
Robert Charron 514-588-1425
Jean-Pierre Arpin 788-2726
Jacques Mathieu 788-2413

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi :

09 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 16 h 00

Vendredi : FERMÉ

Location de salle :

Toutes personnes désirant louer le centre récréatif de Saint-Louis doivent s'adresser à la municipalité au

450-788-2631

durant les heures d'ouverture.

Contrôle animalier

SPA Drummond

1-855-472-5700

FADOQ:

Jean Trempe *Président*

579-489-2696

Aline Méthot *Resp. des cartes*

788-2926

Fabrique St-Louis

931, St-Edouard St-Jude

792-3943



URGENCE

En tout temps composer immédiatement
le:9-1-1

Pour les municipalités non desservies par le
310-4141

Employés et autres services

Directrice générale :

Joscelyne Charbonneau 788-2631

Poste 2001

dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Guylaine Lapierre 788-2631

Poste 2002

mstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspecteur en bâtiment

Darwin Suffrard 788-2631

Poste 2003

inspecteurstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Responsable des loisirs et adjointe à l'administration:

Lyne Labelle 788-2631

Poste 2005

loisirsstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Responsable de la bibliothèque :

Claudette Bonin 788-2631

Poste 2008

bibliost-louis@outlook.com

Contremaître aux travaux publics :

Richard Drapeau 779-9388

voiriestlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Samuel Bourdon Journalier

Chantal Cloutier

Préposée aux

Espaces verts, parcs et ménage

MRC des Maskoutains

Administration générale
450-774-3141

Évaluation foncière
450-774-3143

Gestion des cours d'eau
450-774-3141

Transport adapté

450-774-8810

Transport collectif région.

450-774-3173

Développement économique

450-773-4232

Mot du Maire



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le Conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 tout en santé et en espérant qu'elle soit sous le signe de la bienveillance.

L'année 2021 fut une année de changements au Conseil municipal ainsi qu'à la direction générale.

Cap sur 2022, nous sommes prêts à relever les défis.

Voici un bref aperçu des réalisations 2021:

Réfection du rang Prescott - Asphaltage du rang Chauvin et du Parc - Divers travaux en électricité incluant l'achat d'une génératrice pour les bureaux incluant l'installation de la borne électrique, l'affiche numérique, le raccord d'une génératrice au poste de pompage, bureaux municipaux et garage, ainsi que le raccord du système de cloche extérieur - Refonte du site Internet – En début d'année 2021, un vidéo promotionnel a été mis en place afin de permettre aux citoyens d'avoir une vue d'ensemble de l'Édifice municipale compte tenu que l'inauguration de l'Édifice municipale a été retardé par la COVID-19 - Portes ouvertes et inauguration de l'Édifice municipale - Nouveau poste créé comme journalier aux Travaux publics - Entente de location du Garage municipal – Remplacement d'un ponceau sur la rue Richard – Nettoyage des étangs aérés - Un parcours adapté pour l'aménagement et de l'utilisation du sentier cyclable et pédestre – installation d'un gazebo, tables, poubelle, bloc sanitaire au parc sur le terrain de l'Édifice municipale.

Projets pour 2022

Projet de la construction du garage municipal : aménagement – stationnement, éclairage, branchement aqueduc et égout – Terminer les travaux sur la piste cyclable – L'achat d'un système de son pour l'enregistrement des séances du Conseil : dorénavant les séances du Conseil seront enregistrées et mises en lignes sur notre site Internet – Identification extérieure sur le bâtiment de l'Édifice municipale – Installation de vitres protectrices aux bureaux à l'entrée du bureau municipal.

BUDGET 2022

LE TAUX DE TAXE GÉNÉRAL SECTEURS RÉSIDENTIELS ET AGRICOLES DEMEURE INCHANGÉ

En raison des mesures sanitaires relatives à la COVID-19 et en considérant les règles fixées par le ministère de la Santé publique, les prévisions budgétaires ont été présentées sans la présence du public.

Les objectifs visés lors de l'élaboration du budget 2022 étaient de favoriser le maintien des services aux citoyens en présentant un budget de fonctionnement équilibré et en limitant le mieux possible la hausse globale du compte de taxes. Vous retrouverez les informations détaillées dans ce journal.

DÉCÈS DE GAËTAN LAVALLÉE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Gaëtan Lavallée survenu le 20 janvier dernier. M. Lavallée a occupé le poste de Maire de la Municipalité de Saint-Louis durant 32 années. Les membres du Conseil et moi-même tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa conjointe et à toute sa famille.

Yvon Daigle
Maire

Résumé de la séance extraordinaire du conseil du 24 janvier 2022



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, à huis clos, le lundi 24 Janvier 2022, à 19h30, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean Sioui, Jean-Claude Drolet, Patrice Forcier, Robert Charron, Jean-Pierre Arpin et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- D'adopter l'ordre du jour telle que soumise;
- De confirmer que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel, que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables;
- D'adopter les prévisions budgétaires 2022;
- Levée de la séance.

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier 2022

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, à huis clos, le lundi 24 Janvier 2022, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean Sioui, Jean-Claude Drolet, Patrice Forcier, Robert Charron, Jean-Pierre Arpin et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale. Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

- D'adopter l'ordre du jour telle que soumise;
- D'adopter la liste des comptes à payer au montant de 94 767.47\$;
- D'autoriser la tenue de la Formation pour les élus municipaux concernant Le comportement éthique;
- D'adopter le règlement numéro 538-21, pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2022;
- D'adopter le règlement numéro 539-21, concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité;
- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Mme Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2022 auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 890\$ taxes applicables en sus qui inclus le renouvellement et l'assurance juridique;
- D'entériner l'achat d'un tapis commercial pour l'entrée du Bureau municipal au montant de 1 251.84\$ taxes applicables en sus;
- D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour l'administration municipale au montant de 1 749\$ taxes applicables en sus;
- D'autoriser l'installation d'un Lettrage sur l'Édifice municipale aux fins d'identification du bâtiment au montant de 3 635\$ taxes applicables en sus pour le Lettrage ÉDIFICE MUNICIPALE et un montant de 2 000\$ pour le Lettrage BUREAU chez Izimage;
- D'autoriser l'installation de protection en verre trempé aux bureaux à l'accueil à l'entrée du bureau au montant de 3 650\$ taxes applicables en sus par Vitrierie SMD;

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier 2022-Suite

- D'autoriser l'achat d'un système de son et accessoires enregistreur au montant de 1 734\$ taxes applicables en sus chez La Maison du Multimédia;
- D'autoriser le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à modifier son droit de passage sur le territoire de la Municipalité et de prolonger les sentiers et d'utiliser la piste cyclable;
- D'entériner l'achat de deux pneus pour le tracteur de déneigement chez Pneus Robert Bernard au montant de 6 506.81\$ taxes applicables en sus;
- De demander à la MRC des Maskoutains de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour le volet Plan d'intervention du ministère des Transports et de collaborer avec la MRC des Maskoutains;
- Avis de motion du projet de règlement numéro 389-22 amendant le règlement numéro 389-06 intitulé règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis;
- D'adopter le premier projet de règlement numéro 389-22 amendant le règlement numéro 389-06 intitulé Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis;
- De confirmer l'acceptation de l'offre de service (Émission des permis) pour l'année 2022 à Infrastructel;
- De procéder à la nomination de monsieur Luc Munier de la firme Infrastructel pour appliquer la réglementation municipale ayant trait à l'environnement et à l'urbanisme;
- Levée de la séance.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MARDI 15 FÉVRIER 2022 À 20h00

Bois à vendre

Vente de bois appartenant à la municipalité de Saint-Louis-Vente en lot

La municipalité de Saint-Louis désire disposer de 4 1/2 cordes en longueur de 4' de bois mous mélangés au prix de vente de 90\$ la corde, soit 405\$ pour le lot.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur Richard Drapeau au 450 788-2631 poste 2004 ou sur le cellulaire au 450-779-9388 du lundi au jeudi.



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE (en remplacement de l'assemblée publique de consultation)

Projet de règlement n° 389-22 amendant le règlement n° 389-06 intitulé Règlement d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis (Agrandissement de la zone H-106) à même une partie de la zone P-102)

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement n° 389-22 amendant le règlement n° 389-06 intitulé Règlement d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis (Agrandissement de la zone H-106) à même une partie de la zone P-102), donne avis public de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2022, un premier projet de règlement n° 389-22 amendant le règlement n° 389-06 intitulé Règlement d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis (Agrandissement de la zone H-106) à même une partie de la zone P-102);

L'objet de ce règlement est d'amender le plan de zonage annexé au Règlement d'urbanisme n° 389-06, afin d'agrandir la zone H-106 à même une partie de la zone P-102, et ce, dans le but d'autoriser les habitations unifamiliales isolées sur les lots 5 796 734 et 5 796 735 du cadastre du Québec ;

En raison de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté n° 2021-054 du 16 juillet 2021 et le décret n° 885-2021 du 20 décembre 2021 prescrivent les normes applicables relatives aux assemblées publiques de consultation dans le contexte de la pandémie;

En conséquence, l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours ;

Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement provenant des zones visées H-106 et P-102 et des zones contiguës A-105, CH-104, H-105 et IC-100, peuvent transmettre leurs commentaires ou questions par écrit d'ici le **17 février 2022** comme suit :

Par la poste : 750, rue Saint-Joseph (Québec) J0G 1K0

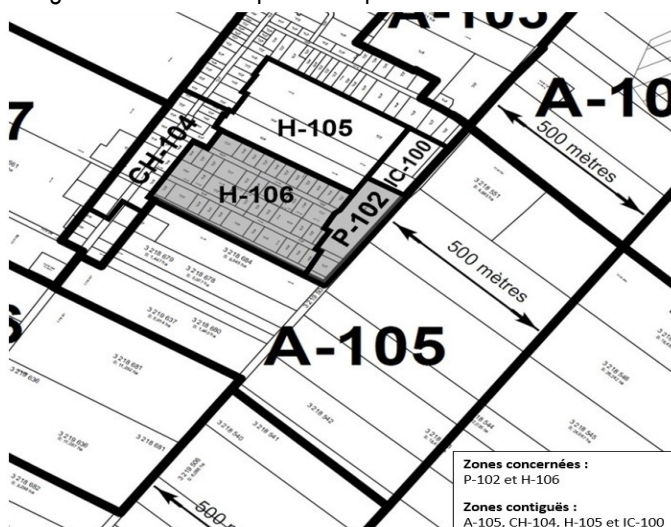
Par courriel : dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Dans la boîte à courriel : située à l'extérieur de l'Édifice municipale au 750, rue Saint-Joseph, Saint-Louis

Les commentaires reçus seront transmis au Conseil municipal avant l'adoption du règlement.

Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification au plan d'urbanisme seront disponibles pour consultation au Bureau municipal durant les heures d'ouverture et selon les procédures sanitaires mises place ou par courriel à l'adresse suivante : dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Le secteur visé par ce projet de règlement est illustré par le croquis ci-contre :



Donné à Saint-Louis, ce 26^e jour du mois de janvier 2022



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 538-21 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2022

Considérant les consignes sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil municipal de Saint-Louis se dérouleront à huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Avis est par la présente donné par la soussignée, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 24 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement 538-21 déterminant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2022.

L'objet de ce règlement est de déterminer les taux de taxes pour l'année 2022.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures normales d'ouverture.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Joscelyne Charbonneau.

Joscelyne Charbonneau

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 539-21 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité pour 2022

Considérant les consignes sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil municipal de Saint-Louis se dérouleront à huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Avis est par la présente donné par la soussignée, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 24 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement 539-21 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité pour 2022.

L'objet de ce règlement est de déterminer la tarification relative à la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Louis, ce 26 janvier 2022

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Joscelyne Charbonneau.

Joscelyne Charbonneau

Directrice générale et greffière-trésorière

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19 h 30

à la salle du conseil situé au 750, rue St-Joseph

Compte tenu de la situation sanitaire relative à la COVID-19 et en considérant les règles fixées par le ministère de la Santé publique, les prévisions budgétaires ont été présentées sans la présence du public.

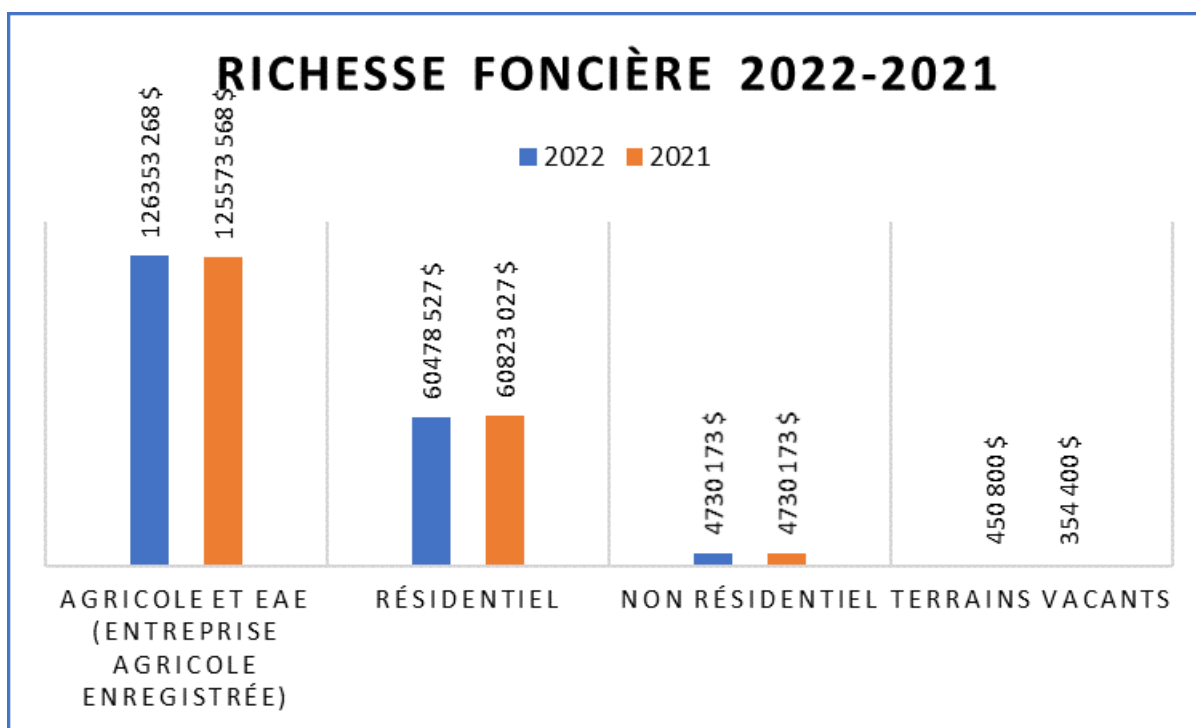
Le Conseil municipal a adopté le budget pour l'année financière 2022. La Municipalité pourra continuer d'offrir des services de qualité à l'ensemble de sa population. En 2^{ème} année du rôle triennal d'évaluation (2021-2022-2023) :

le taux de taxe général secteurs résidentiels et agricoles demeure inchangé.

- ◇ Les valeurs de vos propriétés sont similaires à l'année précédente, sauf si vous avez apporté des modifications à votre propriété.

◇ La valeur foncière est divisée en catégories:

Catégories	Évaluation 2022	Évaluation 2021
Agricole et EAE (Entreprise agricole enregistrée)	126 353 268,00 \$	125 573 568,00 \$
Résidentiel	60 478 527,00 \$	60 823 027,00 \$
Non résidentiel	4 730 173,00 \$	4 730 173,00 \$
Terrains vacants	450 800,00 \$	354 400,00 \$
Valeurs imposables	192 012 768,00 \$	191 481 168,00 \$



Budget 2022— TAUX DE TAXATION



- ♦ La taxe foncière Police-Incendie: légèrement à la hausse compte tenu du tarif de la Sûreté du Québec qui a augmenté en 2022
- ♦ La taxe foncière Voirie: légèrement à la hausse
- ♦ Rajout: taxe spéciale pour le règlement 513-19 pour l'édifice municipale

TAUX DE TAXATION

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES <i>pour chaque 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation</i>	2022	2021
Taux de base	0,4014 \$	0,4014 \$
Taux particulier - catégorie résiduelle	0,4014 \$	0,4014 \$
Taux particulier - catégorie immeubles de 6 logements ou plus	0,4014 \$	0,4014 \$
Taux particulier - catégorie des immeubles industriels	0,5620 \$	0,5620 \$
Taux particulier - catégorie des immeubles non résidentiels	0,5620 \$	0,5620 \$
Taux particulier - catégorie des terrains vagues desservis	0,7620 \$	0,7620 \$
Taux particulier - catégorie des immeubles agricoles	0,2923\$	0,2923 \$
Taxe foncière Police-Incendie	0,1046 \$	0,0990 \$
Taxe foncière Voirie	0,0924 \$	0,0880\$
Taxe spéciale règlement 503-18 Fonds de roulement	0,0242 \$	0,0242 \$
Taxe spéciale règlement 432-13 réfection des rues	0,0300 \$	0,0331\$
Rajout en 2022: Taxe spéciale règlement 513-19 Édifice municipale	0,0256\$	

TARIFICATIONS: SERVICES

	2022	2021
Enlèvement des résidus domestiques-collecte sélective et des matières recyclables: résidences permanentes, industries, commerces et institutions	237,68 \$	232,19 \$
Enlèvement des résidus domestiques-collecte sélective et des matières recyclables: chalets	158,45 \$	154,79 \$
Compensation pour le service de vidange des installations septiques résidences permanentes dans le milieu rural	100,00 \$	100,00 \$
Compensation pour le service de vidange des installations septiques pour les chalets	50,00 \$	50,00 \$
Tarif de base eau (incluant 100 mètres cubes d'eau)	127,00 \$	127,00 \$
Tarif pour la consommation excédentaire du mètre cube	0,64 \$	0,64 \$
Tarif pour entretien annuel: égout sanitaire	186,45 \$	180,00 \$
Tarif pour le règlement 432-13: compensation secteur égout	315,95 \$	347,87 \$
Taxe pour les installations septiques règlement 503-18		
Taxe pour nettoyage de fossés (selon les travaux effectués)		

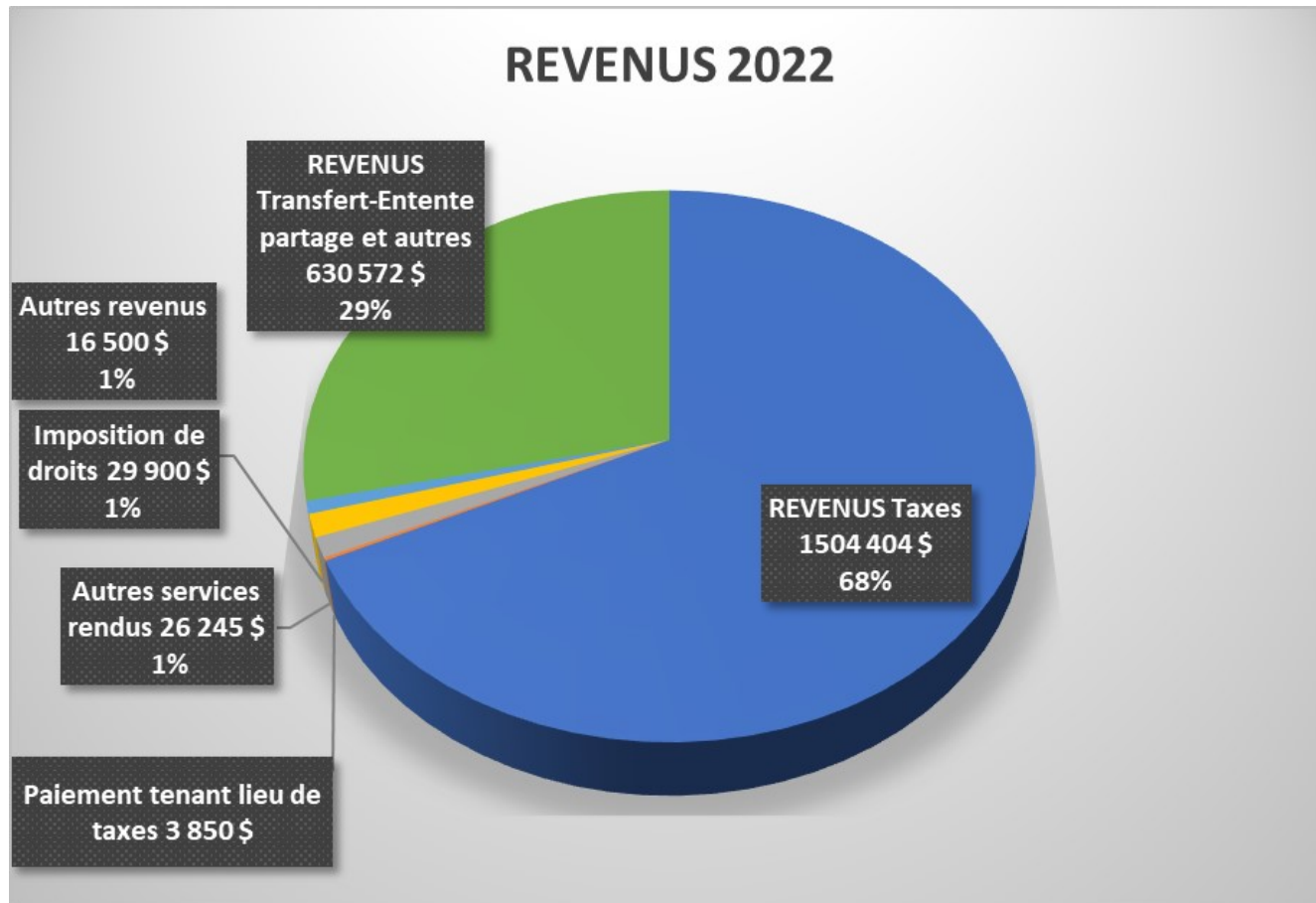
Budget 2022— REVENUS



REVENUS

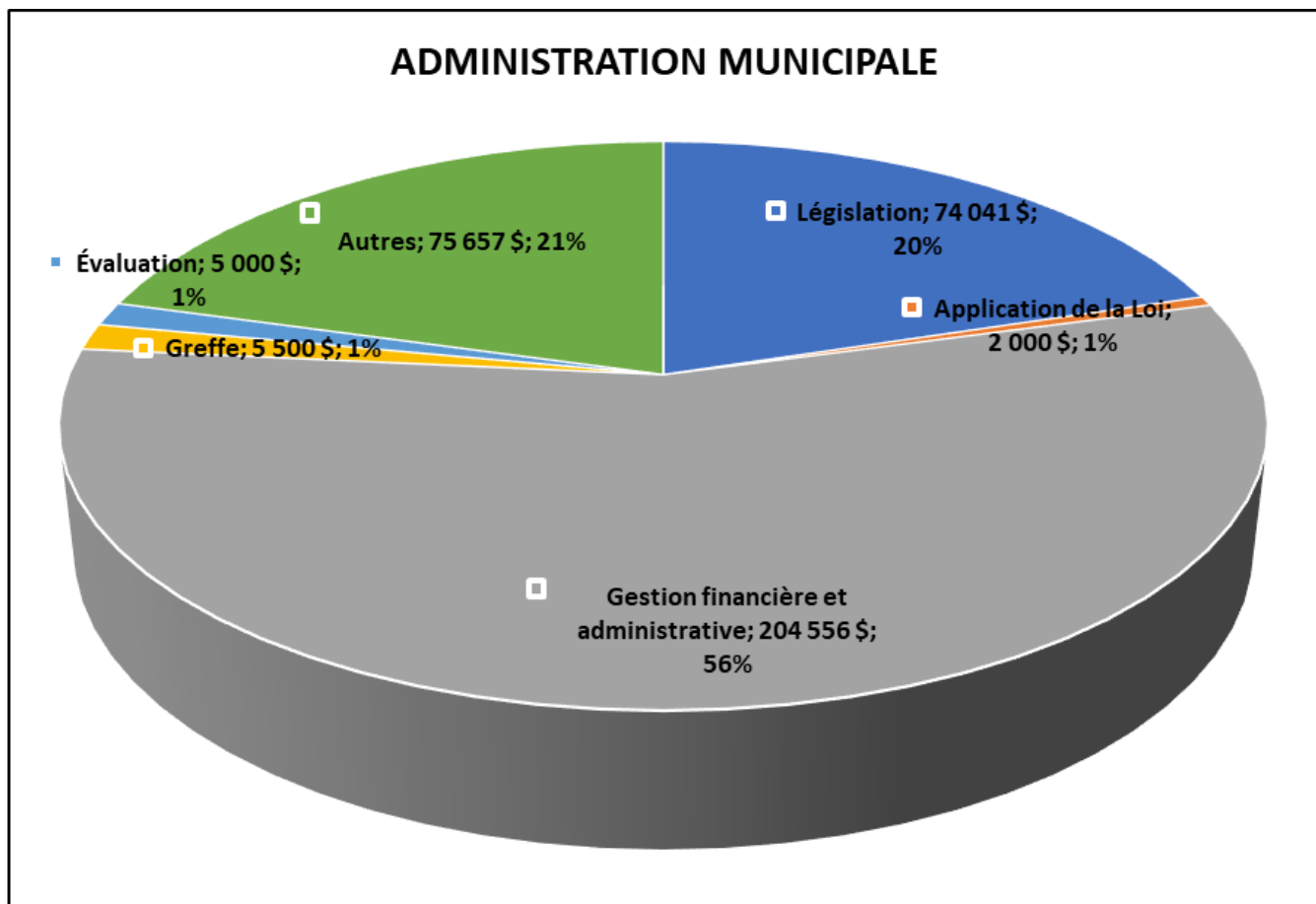
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Taxes	1 504 404 \$	1 454 245 \$	50 159 \$	3,45%
Païement tenant lieu de taxes	3 850 \$	3 850 \$	0 \$	0,00%
Autres services rendus	26 245 \$	18 640 \$	7 605 \$	40,80%
Imposition de droits	29 900 \$	37 900 \$	-8 000 \$	-21,11%
Autres revenus	16 500 \$	13 937 \$	2 563 \$	18,39%
Transfert-Entente partage et autres	630 572 \$	300 694 \$	329 878 \$	109,71%
TOTAL REVENUS	2 211 471 \$	1 829 266 \$	382 205 \$	20,89%

En mars 2022, la Municipalité recevra sa première tranche de la subvention Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) au montant de 516 279 \$ qui sera appliqué sur l'emprunt temporaire relatif aux travaux 2021 de la réfection du rang Prescott.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Législation	74 041 \$	66 664 \$	7 377 \$	11,07%
Application de la Loi	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0,00%
Gestion financière et administrative	204 556 \$	187 629 \$	16 927 \$	9,02%
Greffe	5 500 \$	12 450 \$	-6 950 \$	-55,82%
Évaluation	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0,00%
Autres	75 657 \$	65 855 \$	9 802 \$	14,88%
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	366 754 \$	339 598 \$	27 156 \$	8,00%



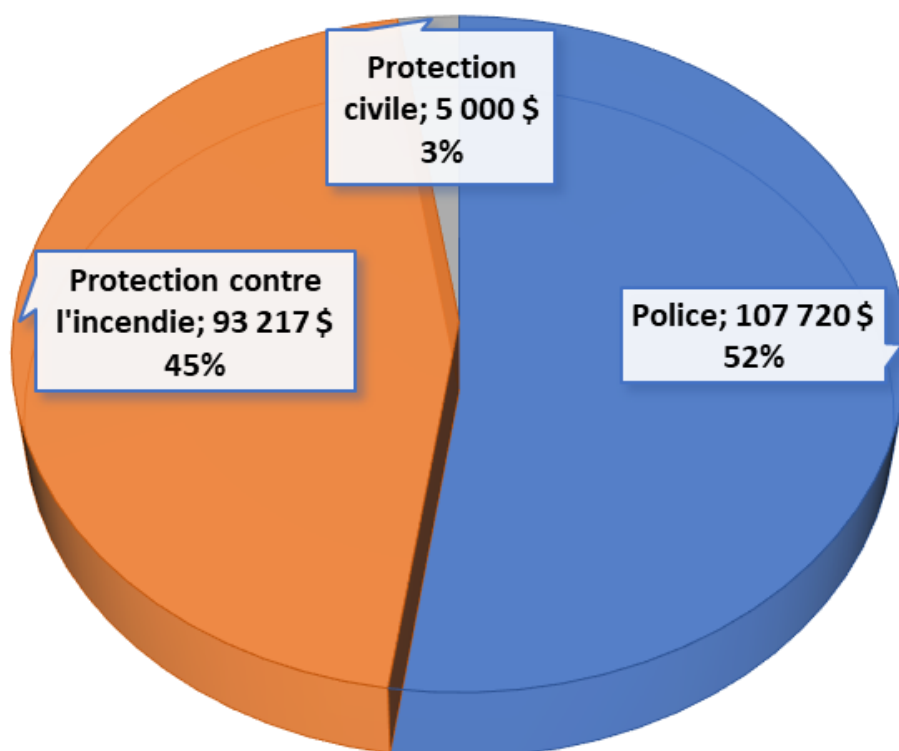
Budget 2022— DÉPENSES



SÉCURITÉ PUBLIQUE

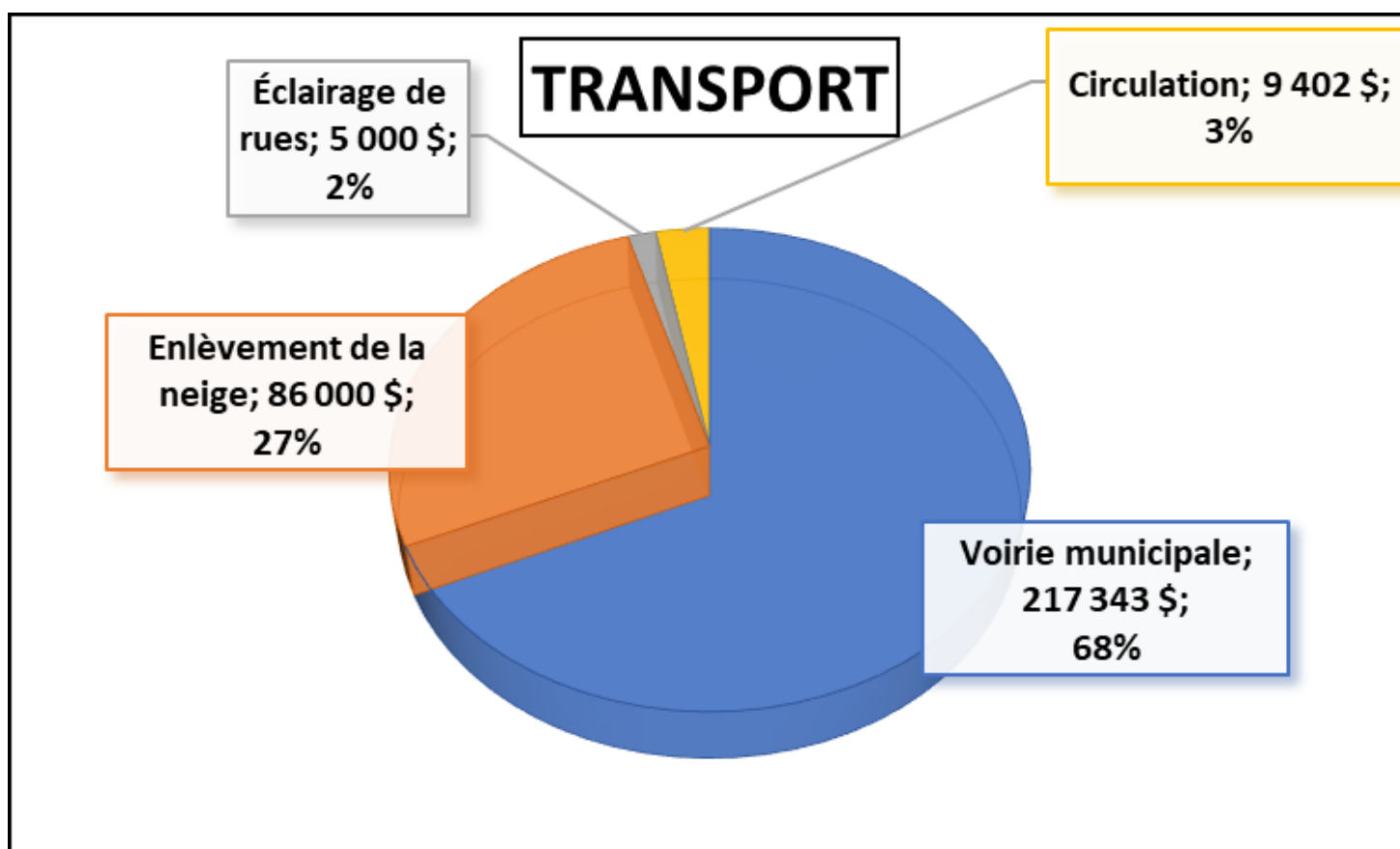
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Police	107 720 \$	100 673 \$	7 047 \$	7,00%
Protection contre l'incendie	93 217 \$	88 012 \$	5 205 \$	5,91%
Protection civile	5 000 \$	9 750 \$	-4 750 \$	-48,72%
TOTAL Sécurité publique	205 937 \$	198 435 \$	7 502 \$	3,78%

SÉCURITÉ PUBLIQUE



Budget 2022— DÉPENSES

TRANSPORT				
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Voirie municipale	217 343 \$	195 053 \$	22 290 \$	11,43%
Enlèvement de la neige	86 000 \$	98 040 \$	-12 040 \$	-12,28%
Éclairage de rues	5 000 \$	3 000 \$	2 000 \$	66,67%
Circulation	9 402 \$	8 791 \$	611 \$	6,95%
TOTAL Transport	317 745 \$	304 884 \$	12 861 \$	4,22%

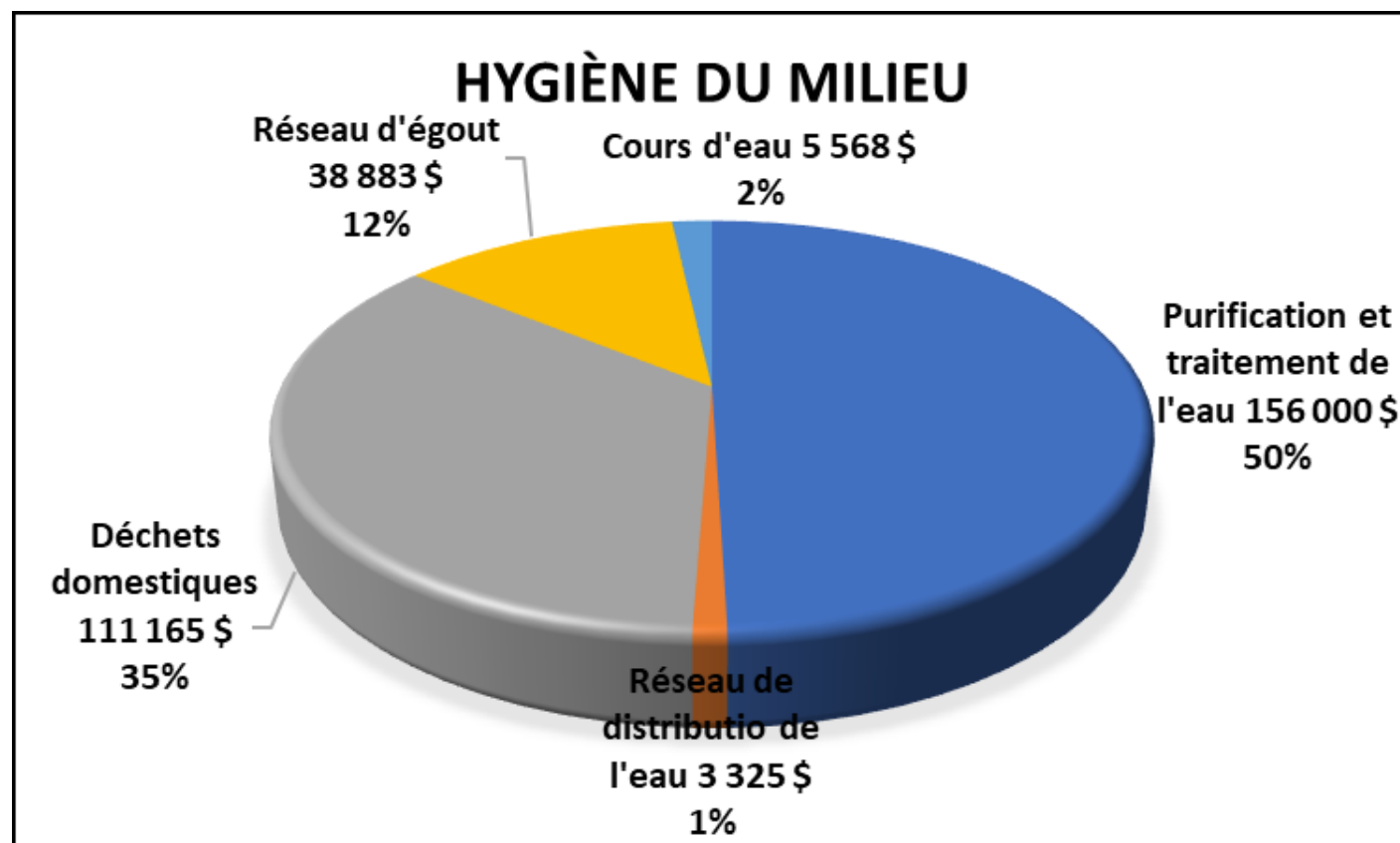


Budget 2022— DÉPENSES



HYGIÈNE DU MILIEU

	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
HYGIÈNE DU MILIEU				
Purification et traitement de l'eau	156 000 \$	157 824 \$	-1 824 \$	-1,16%
Réseau de distribution de l'eau	3 325 \$	3 325 \$	0 \$	0,00%
Déchets domestiques	111 165 \$	110 544 \$	621 \$	0,56%
Réseau d'égout	38 883 \$	37 665 \$	1 218 \$	3,23%
Cours d'eau	5 568 \$	6 652 \$	-1 084 \$	-16,30%
TOTAL Hygiène du milieu	314 941 \$	316 010 \$	-1 069 \$	-0,34%

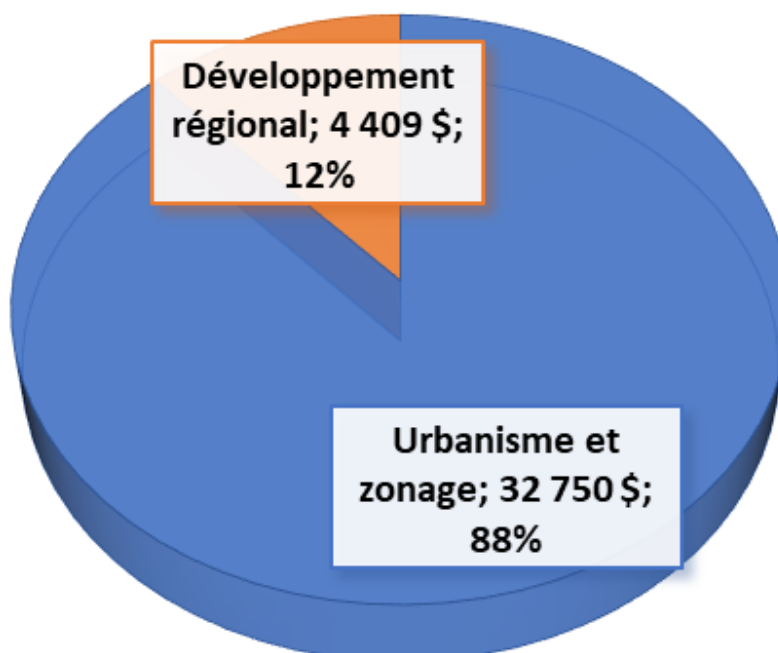


Budget 2022— DÉPENSES



URBANISME				
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
URBANISME				
Urbanisme et zonage	32 750 \$	28 050 \$	4 700 \$	16,76%
Développement régional	4 409 \$	3 661 \$	748 \$	20,43%
TOTAL Urbanisme	37 159 \$	31 711 \$	5 448 \$	17,18%

URBANISME

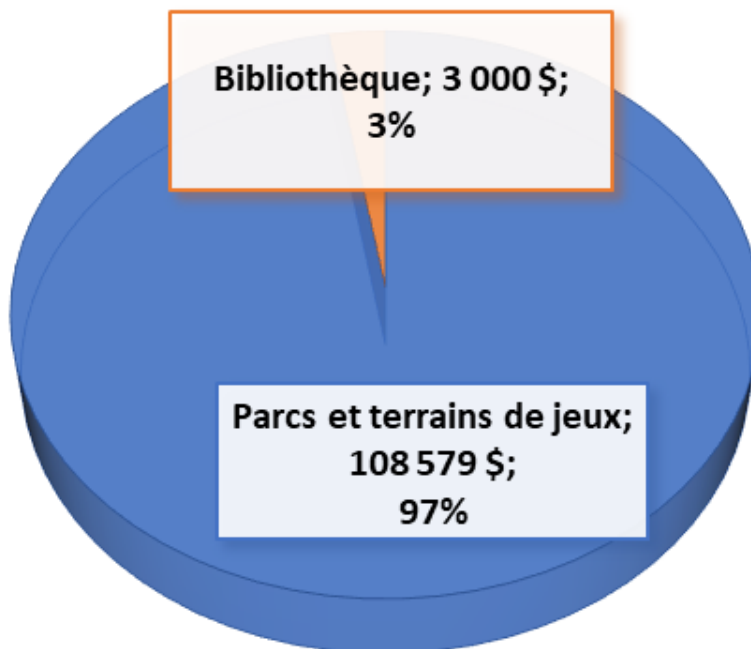


Budget 2022— DÉPENSES



LOISIRS ET CULTURE				
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Parcs et terrains de jeux	108 579 \$	75 758 \$	32 821 \$	43,32%
Bibliothèque	3 000 \$	3 000 \$	0 \$	0,00%
TOTAL Loisirs et Culture	111 579 \$	78 758 \$	32 821 \$	41,67%

LOISIRS ET CULTURE



Budget 2022— DÉPENSES

FRAIS DE FINANCEMENT

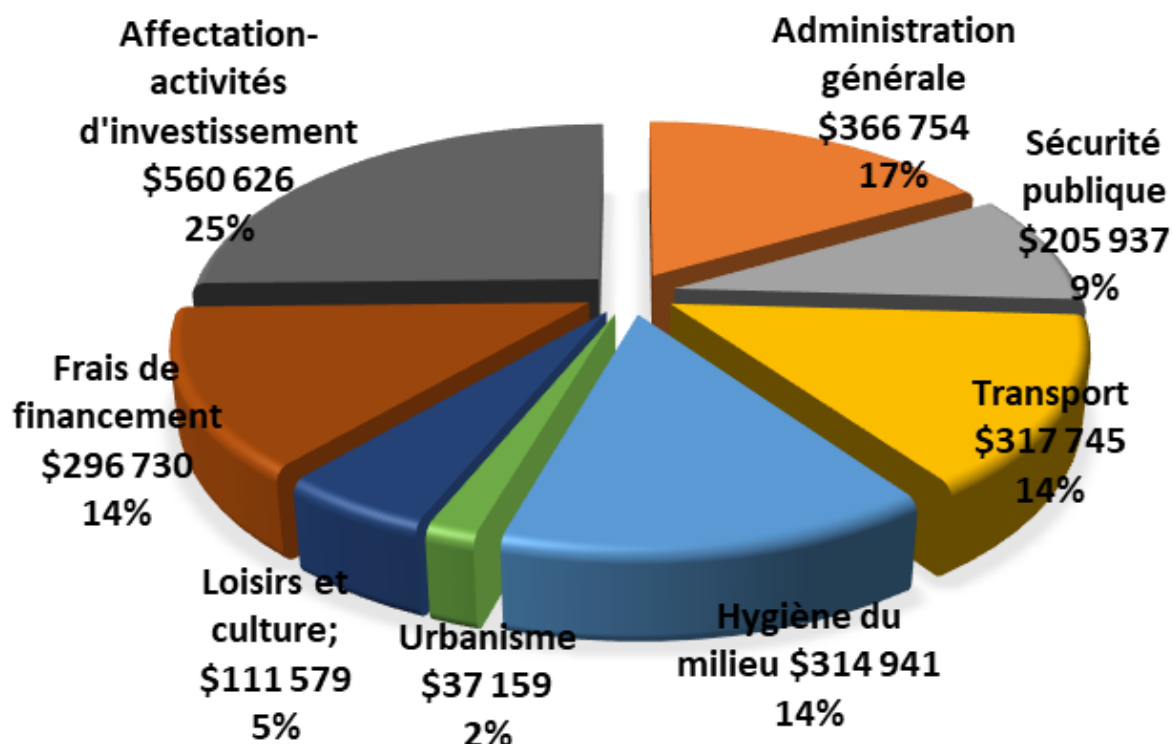
	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
FRAIS DE FINANCEMENT				
Frais de financement	296 730 \$	356 474 \$	-59 744 \$	-16,76%
TOTAL Frais de financement	296 730 \$	356 474 \$	-59 744 \$	-16,76%

AUTRES DÉPENSES

	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
Affectations - activités d'investissement	560 626 \$	203 397 \$	357 229 \$	175,63%
TOTAL Autres dépenses	560 626 \$	203 397 \$	357 229 \$	175,63%

	2022	2021	ÉCART \$	ÉCART %
TOTAL DÉPENSES	2 211 471 \$	1 829 266 \$	382 205 \$	20,89%

DÉPENSES 2022



Homage à M. Gaëtan Lavallée



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Homage à M. Gaëtan Lavallée, Maire de la municipalité de Saint-Louis de novembre 1977 à novembre 2009

Saint-Louis, le 25 janvier 2022 - C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Gaëtan Lavallée survenu le 20 janvier dernier. M. Lavallée a occupé le poste de Maire de la Municipalité de Saint-Louis durant 32 années.

Il fut maître d'œuvre de plusieurs réalisations qui ont permis d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Impliqué dans sa communauté, il a été Conseiller municipal de 1975 à 1977, Maire de la Municipalité de Saint-Louis de 1977 à 2009, Préfet suppléant de la MRC des Maskoutains de 1999 à 2007, Membre du Comité exécutif de la MRC des Maskoutains, représentant des municipalités de la Montérégie à la Fédération québécoises des municipalités. Il a également occupé le poste de directeur fondateur de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre en 1986 et y a occupé le poste de président durant plus de 20 ans. Président de la Régie des incendies Louis-Aimé Massue dès sa fondation en 1989 jusqu'en 2009 et il a également été directeur fondateur de la COOP de santé Jean Jacques Falardeau et initiateur du Festival Country de Saint-Louis.

Visionnaire, communicateur et homme de cœur, c'est grâce à sa persévérance à la recherche d'aides financières gouvernementales pour sa municipalité qu'il a su contribuer largement au développement de sa communauté.

On se souviendra de cet homme généreux de son temps et de ses connaissances qui a travaillé au bien-être de sa Municipalité.

Au nom des Saint-Louisiennes et Saint-Louisiens, des membres du Conseil municipal, des employés municipaux et en mon nom personnel, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à la famille de M. Lavallée. Le Drapeau de la Municipalité est mis en berne pour 32 jours pour un dernier hommage. **Merci Gaëtan!** Yvon Daigle, Maire.

-30-

Source : Municipalité de Saint-Louis
 450-788-2631
 dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

Inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment, monsieur Darwin Suffrard est disponible les MERCREDIS, sur rendez-vous, entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h00. Prière de communiquer avec lui au 450-788-2631 poste **2003** avant de vous présenter.

Merci de votre collaboration

Contremaitre aux travaux publics

En cas d'urgence ou pour une demande de fermeture de l'eau à un chalet ou une maison, vous pouvez communiquer avec notre contremaitre aux travaux publics, M. Richard Drapeau au 450-779-9388

Récupération de piles au bureau municipal:

Vous n'avez qu'à déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures. Les piles acceptées sont: AA, AAA, C, D et 9 volts.

Feu en plein air

Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de Monsieur Jacques Mathieu au 450-788-2413



Régie d'aqueduc



AVIS IMPORTANT

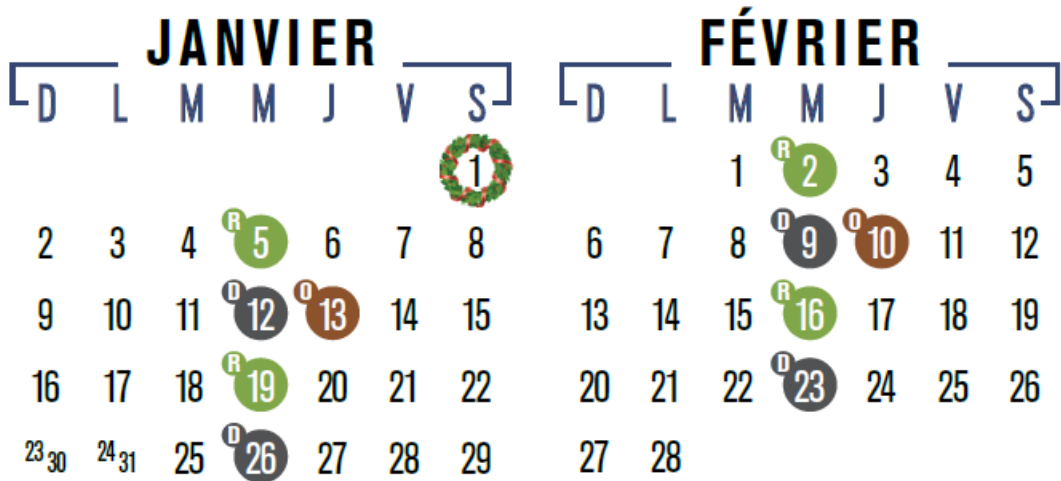
La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre demande la collaboration de tous les contribuables.

En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doivent toujours être accessibles afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps,

SPA de Drummond

- Vous en avez assez des chiens errants sur votre terrain et de leurs matières fécales ?
- Vous en avez assez des aboiements incessants de jour ou de nuit ?
- Vous pouvez porter plainte à SPA Drummond en composant le **1-855-472-5700**.
- Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec

Calendrier des collectes et des activités



Déchet

Recyclable

Organique

Férié, collecte reportée

Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos)

Collecte des gros rebuts

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

Prévention incendie



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.



Les cendres chaudes : dehors!

Plus d'un mètre

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Les cendres chaudes - Ministère de la Sécurité publique

Découvrez toutes les facettes de votre sécurité, qu'elle soit sous votre responsabilité ou sous la responsabilité gouvernementale.

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA

Bibliothèque municipale de Saint-Louis

Venez découvrir les nouveautés de votre bibliothèque:

ROMAN:

- Le promeneur de chèvre (Francine Ruel)
- Fais un vœu (Nicholas Sparks)
- Sous la neige de décembre (Martine Labonté-Chartrand)
- Jean-Pierre Charland (v.1, v.2, v.3 et v.4) (Jean-Pierre Charland)
- Le Coconut Pizza (Lucy-France Dutremble)



CUISINE :

- Fast food santé (Geneviève O'Gleman)
- Miel (Isabelle Lambert)

ADO :

- Jack & la grande aventure du cochon de Noël (J.K. Rowling)
- Six of Crows (v.1 et v.2) (Leigh Bardugo)

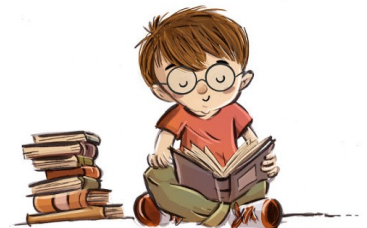
BD:

- Les Sansoucy (v.1) (Yvan Demuy)
- Biodôme (v.5) -À contre-poil (Frédéric Antoine)
- Astérix (v.2) -La serpe d'or (Uderzo)

**La bibliothèque
est ouverte
le mardi,
de 10h30 à 12h00
et 18h30 à 20h00**

JEUNESSE:

- Les secrets de l'Univers (Carole Scott)
- Observe les maisons de poupées (Francisca Valiente)
- Mali et le caribou marabout (Amélie Dubois)
- Les lutins à la rescousse! (Valérie Gagné)
- Cajoline -La colère (François Daxhelet)





Camp de la semaine de relâche 2022

Le formulaire sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal dès le 9 décembre

Le camp sera ouvert du 28 février au 4 mars 2022

De 7h30 à 17h30

Disponible pour les enfants de 5 à 12 ans

À l'horaire :

Journées de patinage et glissade sur neige

Fabrication de bonhomme de neige

Animation spéciale de la semaine

Vous avez jusqu'au 28 janvier 2022, pour inscrire votre enfant en déposant le formulaire ainsi que le paiement directement au bureau municipal (940, rue du Centre). En cas de manque de place, la formule premier arrivé-premier inscrit sera appliqué.

Pour informations :

Janie Brunelle, coordonnatrice des loisirs

450 792-3855, poste 3

sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca





COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Consultations publiques du Plan régional sur les milieux naturels

La MRC des Maskoutains invite les citoyens à participer en grand nombre

Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 2022 – La MRC des Maskoutains sollicite la participation des citoyens et citoyennes des 17 municipalités de son territoire aux consultations publiques qui se tiendront en février dans le cadre de l'élaboration de son Plan régional sur les milieux naturels (PRMN).

Un sondage sera en ligne du 10 au 27 février. De plus, deux consultations où les citoyens pourront s'exprimer de vive voix auront lieu les 22 et 24 février. Si les règles sanitaires en vigueur le 22 février le permettent, la consultation aura lieu au Centre multifonctionnel de Saint-Barnabé-Sud en soirée, de 19 h à 21 h. Si ce n'est pas le cas, ces deux consultations se tiendront par visioconférence. Les personnes intéressées à y prendre part sont invitées à s'inscrire en remplissant un formulaire qu'elles trouveront sur le site de la MRC dès le 10 février.

De plus, des documents préparatoires y seront disponibles dès le 10 février à la page consacrée au PRMN. Ils résultent des premières étapes de la démarche qui ont permis de réaliser le portrait du territoire et un diagnostic de l'état actuel des milieux naturels dans la région. Les forces et les défis y ont également été recensés. Ces éléments seront présentés lors des consultations et ils serviront de base aux discussions.

Les idées et suggestions des participants seront consignées par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie), l'organisme qui a obtenu de la MRC le mandat de cordonner la démarche d'élaboration et de concertation du PRMN.

« La conservation des milieux naturels présente de grands avantages puisque ceux-ci sont essentiels aux espèces animales et végétales, mais également à l'humain en raison des nombreux services écologiques qu'ils rendent gratuitement à nos collectivités. En mon nom et au nom du conseil de la MRC, j'invite les citoyens et citoyennes à participer en grand nombre à cette consultation publique », a mentionné M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Dès le 10 février, rendez-vous sur la page d'accueil de la MRC au www.mrcmaskoutains.qc.ca pour remplir le sondage ou sur la page du PRMN (<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/milieux-naturelsbiodiversite>) pour tout savoir sur cette démarche et vous inscrire aux consultations publiques du 22 ou du 24 février. Nous vous remercions d'avance de votre contribution.

- 30 -

Source : Denyse Bégin

Agente de communication

MRC des Maskoutains 450 768-3001

dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca MRC des Maskoutains



Communiqué

Pour diffusion immédiate

14^e édition de la Bourse agricole

La MRC des Maskoutains dévoile les lauréates

Saint-Hyacinthe, le 8 décembre 2021 – À l'occasion de la 14^e édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé cet après-midi le nom des nouveaux récipiendaires. Il s'agit d'Audrey et Laurie Belval, de la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval, de même que d'Émilie Guérard, de La Brouette Maraîchère. Chaque entreprise a reçu un montant de 10 000 \$.

« L'ensemble des activités liées au secteur agroalimentaire constitue la base du développement économique de la MRC, notre priorité, notre signature et notre richesse. Chaque année nous recevons d'excellentes candidatures et nous nous réjouissons de l'intérêt suscité pour la Bourse agricole. Cette récompense offre une belle visibilité aux jeunes et à leur entreprise et elle devient un levier économique important contribuant à la réalisation de leur projet », a indiqué M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

« À la Fondation Agria, notre devise c'est : apprendre, grandir, réaliser et innover vers l'avenir. Nous sommes fiers d'encourager l'essor d'une relève agricole en lui donnant les moyens et les outils pour se qualifier et se motiver, tout en favorisant une agriculture durable qui se préoccupe des besoins des générations futures », a mentionné M. Charles Bachand, vice-président de la Fondation Agria, partenaire depuis le début en 2008.

La MRC tient à remercier les membres du jury qui ont analysé les dossiers et rencontré les treize candidats de l'édition 2021.

Pour l'occasion, le Réseau Agriconseils de la Montérégie a octroyé de nouveau une formation d'une valeur de 200 \$ à tous les candidats de la Bourse.

Les lauréats 2021

Catégorie : Multigénérationnelle, production traditionnelle

Audrey et Laurie Belval, Ferme Jean-Claude et Gaby Belval, Sainte-Hélène-de-Bagot

Audrey et Laurie Belval sont toutes deux finissantes à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus de Saint-Hyacinthe. Chacune possède 20 % des parts de la ferme laitière familiale où elles font partie de la 4^e génération. La famille construit présentement une étable robotisée et elle rénove celle des taures. Le souci du bien-être animal et une amélioration constante des techniques de régie et des performances de leur troupeau sont pour les deux jeunes entrepreneures des priorités pour l'avenir de leur entreprise.

Catégorie : Créneaux spécialisés, agriculture en émergence

Émilie Guérard, La Brouette Maraîchère, Saint-Louis

Fondé en 2016, La Brouette Maraîchère se spécialise dans la production de plants potagers, fines herbes et fleurs comestibles et médicinales en pot et dans une production maraîchère intensive et diversifiée sur un demi-hectare dont les produits sont distribués en circuit court. Son modèle d'affaires démocratise l'accessibilité à des produits de qualité cultivés localement, sans composés chimiques et certifiés biologiques. En lien avec les changements climatiques qui se traduisent par la manifestation de sécheresses saisonnières de plus en plus importantes, l'entreprise souhaite développer une autonomie plus grande pour son approvisionnement en eau en construisant un puits artésien et un système de collecte des eaux de pluies.

L'édition 2021 de la Bourse agricole a été rendue possible grâce à la généreuse contribution des partenaires financiers de la MRC suivants : la Fondation Agria, le Réseau Agriconseils de la Montérégie, M^{me} Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, Desjardins entreprises, La Coop Comax, Agrocentre Saint-Hyacinthe, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance - Bagot, la Société d'aide au développement de la collectivité – Saint-Hyacinthe/Acton, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est.

Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visiter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire au 450 774-9000, poste 1250.

- 30 -

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)





Communiqué
Pour diffusion immédiate

Journées de la persévérance scolaire

Soyons porteurs de sens pour les jeunes!

Saint-Hyacinthe, le 21 janvier 2022 – La campagne 2022 des Journées de la persévérance scolaire (JPS) incite tous les citoyens à prendre le temps de souligner et de reconnaître la résilience, la motivation, la capacité d'adaptation et les sacrifices qu'ont eu à faire les jeunes au cours des derniers mois. Elle nous invite à prendre un moment pour les célébrer, les reconforter, les applaudir, les féliciter, souligner leur adaptation et les motiver.

À la séance du 19 janvier, le conseil de la MRC des Maskoutains a tenu à réitérer son appui à l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire. Ces Journées dont le thème est « Merci d'être porteurs de sens » se tiendront du 14 au 18 février cette année.

« La MRC, par sa Politique régionale de la famille et de développement social, démontre que les notions de persévérance scolaire et de réussite éducative sont des objectifs importants, tant comme leviers économiques que comme producteurs de santé. Favoriser la réussite éducative de toutes et de tous, c'est contribuer positivement au parcours scolaire des jeunes », a indiqué M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Pour une 4^e année consécutive, le porte-parole des JPS est Laurent Duvernay-Tardif ! Talentueux joueur de football professionnel et détenteur d'un doctorat en médecine de l'Université McGill, Laurent est un passionné qui a constamment su persévérer pour atteindre les buts qu'il s'était fixés. Le 16 février, il donne rendez-vous aux jeunes de 11 à 14 ans pour un grand rassemblement en ligne. Les échanges porteront sur le sens, la motivation, l'estime de soi et l'engagement. Pour en savoir plus : <https://youtu.be/Wx4xGwlhfc>.

La MRC invite les municipalités du territoire à appuyer les Journées de la persévérance scolaire et elle profite de l'occasion pour remercier les parents, enseignants, éducateurs, employeurs, travailleurs communautaires, intervenants en milieux scolaires, personnel de soutien et vous tous qui donnez du sens au parcours scolaire des jeunes.

Nous vous invitons à consulter le site des [Journées de la persévérance scolaire](#) pour en savoir plus sur le sujet.

- 30 -

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)

La Fabrique de la paroisse de Saint-JUDE

(Secteur Saint-Louis)

CAPITATION (DÎME) 2022

Aux paroissiens(nes) de Saint-JUDE

Chaque année, à cette période-ci, dans toutes les paroisses du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous revient, ce que l'on appelle le mois de CAPITATION (dîme) qui permet aux paroissiens(nes) de souscrire annuellement leur dîme soutenant financièrement leur Fabrique.

Nous tenons à remercier tous les paroissiens(nes) qui ont acquitté leur dîme pour l'année 2021 en plus de souscrire des messes aux intentions des membres de leurs familles défuntes tout en profitant de l'occasion pour faire un don à leur Fabrique.

FÉVRIER : MOIS DE CAPITATION

Depuis le début de la Pandémie COVID-19, nos fabriques enregistrent un manque important de revenus suite aux fermetures occasionnelles des églises, du nombre limité de personnes autorisées à participer aux célébrations dominicales, funérailles, baptêmes etc...C'est pourquoi, plus que jamais, si nous désirons maintenir et conserver à long terme nos activités pastorales, assurer les dépenses d'entretien et autres charges administratives, (particulièrement les coûts de chauffage et assurances) nous vous invitons à soutenir financièrement votre Fabrique.

Vous recevrez, si ce n'est déjà fait, une enveloppe contenant une formule de souscription que vous pourrez compléter et retourner par la poste ou laisser dans le casier situé à l'entrée du bureau au 931 rue St-Édouard.

Merci de soutenir votre ÉGLISE paroissiale.

Votre Assemblée de Fabrique

Riené Bourgault, président

JE SOUTIENS MON ÉGLISE

OPÉRATION 1^{ER} MARS

Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un cégep pour un programme technique régulier ou pré-universitaire.

Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études collégiales à l'automne 2022, il est temps de se questionner et d'explorer les programmes offerts ainsi que les cégeps où ils sont enseignés.

Il est important de préparer son processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main pour s'assurer de ne pas dépasser la date limite du 1^{er} mars. Les demandes peuvent être faites à partir de la mi-janvier. Lors de la demande d'admission au collégial, il y a des frais de 30\$ et certains documents sont requis pour que le tout soit complet et admissible.

Vous pouvez être accompagné à travers les étapes de ce processus par un professionnel de l'orientation. Ces professionnels peuvent non seulement vous aider dans chacune des étapes plus techniques de la demande d'admission, mais aussi vous guider, orienter et conseiller sur les différents programmes selon vos intérêts et besoins.

Pour les élèves du secondaire, des conseillers d'orientations sont disponibles dans chacune des écoles du Centre de services scolaire de leur région. Si vous êtes un adulte qui souhaitez effectuer un retour aux études, vous avez accès gratuitement au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Également, le projet SARCA Mobile est toujours actif, alors si vous demeurez dans l'une des 16 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, vous bénéficiez du service directement à votre municipalité, pas besoin de se déplacer. Vous pouvez communiquer par téléphone ou courriel avec la conseillère, vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec





www.riam.quebec

MON BAC BRUN TOUT L'HIVER... SANS SOUCI !

Pour éviter que la matière organique gèle
et colle aux parois, placer un journal au
fond du bac sur la grille et un sac de
papier dans celui-ci !



RAPPEL IMPORTANT

Les cendres ne vont jamais dans les bacs !
Elles constituent un risque d'incendie important



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER !

Quelques astuces

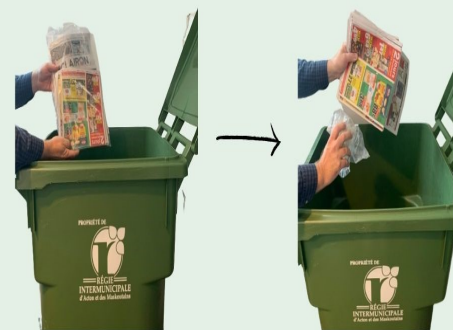
1 Faire un sac de sacs



2 Recycler seulement les contenants, emballages et imprimés recyclables



3 Retirer le journal et les dépliants publicitaires du Publisac



450-774-2350
www.riam.quebec



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



Allez jouer dehors,
**on s'occupe
de vos émissions!**

Notre décodeur vous donne la possibilité
d'enregistrer de quatre à six* chaînes
en simultané. Oui oui, vous avez bien lu: SIX!

Vous avez la liberté de tout regarder...
quand vous voulez!



**FINI LA LOCATION!
CHEZ COOPTEL,
VOUS POUVEZ ACHETER
VOTRE DÉCODEUR!**

CoopTEL Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) coopTEL.ca

*Là où la technologie le permet. Des frais de 5\$/mois sont applicables pour avoir accès à l'option 6 chaînes.